

GROUPE
POLYHANDICAP
FRANCE

Paris, le 23 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'ARS,

Le Groupe Polyhandicap France lance un cri d'alarme sur un problème de santé publique majeur qui va concerner plus de 200 000 personnes, dont 50 000 sont en grand danger de mort.

Il s'agit des personnes polyhandicapées. Les personnes polyhandicapées sont totalement dépendantes. L'intrication de leurs problèmes physiques, neurologiques et d'une déficience intellectuelle sévère empêche toute possibilité de distanciation, et diminue ainsi considérablement l'effet bénéfique du confinement ; les mesures préconisées par les scientifiques et relayées par les pouvoirs publics, qui ont sans nul doute prouvé leur efficacité dans d'autres pays, s'avèrent donc **totale**ment **inapplicables** dans le champ du polyhandicap.

Les personnes polyhandicapées présentent une vulnérabilité respiratoire maximale, à cause de leurs atteintes motrices respiratoires, de leurs déformations du tronc, de leurs antécédents de pneumopathies à répétition, liées aux reflux, aux fausses routes et à l'incapacité de tousser efficacement. Cette vulnérabilité maximale exige une prévention maximale.

Dans ces conditions, le port d'un masque de protection par **tous** les aidants, professionnels et familles (pour ceux qui sont à domicile) se révèle être une mesure de protection **indispensable** pour toutes ces personnes qui, malgré leurs atteintes multiples, font preuve d'un courage et d'un bonheur de vivre impressionnants. Protéger ainsi les personnes polyhandicapées, c'est aussi protéger les soignants, les familles, soit plus de 200 000 personnes exposées. Ne pas prioriser ces publics, c'est les exposer à une contamination certaine à plus ou moins brève échéance. C'est leur refuser l'accès à un soin essentiel et vital. En termes de santé publique, comme en termes d'éthique, c'est inacceptable.

A titre d'exemple, l'ARS Ile de France propose aujourd'hui 5 masques par « lit » et par semaine, c'est à dire moins d'un masque par jour pour cette population. 5 masques par lit et par semaine ! Là où l'on sait qu'une semaine compte 7 jours, il n'y a pas un masque par jour. Là où il y a une nécessité pour les personnels travaillant avec les personnes polyhandicapées de changer leur masque 3 fois par jour au regard de la proximité imposée par leurs besoins au quotidien, c'est une hérésie qui corrobore la méconnaissance de ce public et du travail effectué.

Nous vous alertons, enfin, sur les difficultés que peuvent rencontrer certains établissements à isoler les personnes polyhandicapées testées positives au Covid, et donc à protéger les personnes indemnes ; et aussi sur le fait que certains établissements n'ont pas de personnel infirmier de nuit et vont se trouver démunis avec des résidents infectés. Ne pourrait-on imaginer que certaines structures soient dédiées à un accueil intermédiaire entre un établissement et un hôpital, type SSR, permettant ainsi aux personnes polyhandicapées malades d'être accompagnées par des professionnels formés aux spécificités de leur accompagnement

Le sort de ces personnes est dans vos mains. Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les directeurs d'ARS, nous comptons sur vous.

En vous remerciant d'agir le plus rapidement possible et dans cette attente, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre engagement le plus déterminé.

Monique RONGIERES
Présidente

